

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 11
- absents : 3
- exclus : 0

Séance du 23 octobre 2024 à 18h45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents :

BLAIN Bruno, THIRIOT Christian, CORNAND Jean-Jacques, DUMAS Chantal, ARDISSON Jean-Claude, LUCIANO Luc, DRAMAIX Jean-Guy, MARCHAL Laurence.

Excusés : Jérôme MILLET (a donné pouvoir à ARDISSON Jean-Claude), NOUVEL Alain (a donné pouvoir à THIRIOT Christian), MORIN Catherine (a donné pouvoir à BLAIN Bruno).

Date de convocation :

18/10/2024

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : DUMAS Chantal

Délibération n°23.2024

Objet : Attributions de subventions aux associations dans lesquelles aucun élu n'est impliqué pour l'année 2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions des associations pour l'année 2024, dans lesquelles aucun élu n'est impliqué. Il propose les attributions suivantes :

Associations	Montant attribué 2023	Montant demandé 2024	Montant proposé 2024
Cartable à la main	300	500	400
Sérénades en Baronnie	200	300	250
Le Buis J'aime			250
Mistigri			100
Notes en Bulles			250
Solidarité paysans			250
Buis accueil réfugiés			250
Total			1750

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver les montants proposés ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations conformément à ce tableau.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
Drôme

Envoyé en préfecture le 28/10/2024
Reçu en préfecture le 28/10/2024
Publié le
ID : 026-212600431-20241023-DELIB23_2024-DE



Publié ou notifié le
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Fait à Beauvoisin, le 23 octobre 2024
Christian THIRIOT, Maire.

